



Valérie PERRIN, déléguée académique
Maud RENAUD, déléguée adjointe
Gwénaëlle LEBORGNE, secrétaire

BILAN DES ATELIERS

Journée de formation du 19/01/2018
Musée des Confluences

PROFESSEURS RELAIS

Le présent document se propose de donner quelques éléments de synthèse de la journée de formation des professeurs relais, et quelques pistes de réflexion à l'issue des échanges qui ont eu lieu dans les ateliers.

DONNER DAVANTAGE DE VISIBILITE AUX RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Comment donner davantage de visibilité aux ressources pédagogiques déjà produites par les professeurs relais ?

- Dresser un état des lieux des ressources pédagogiques déjà produites (par domaines), pour éviter de tout réinventer, et pour se servir de ce qui a déjà été fait.
- Rendre plus visibles les ressources pédagogiques déjà produites (archives) en les classant par collections dans une bibliothèque pédagogique, hébergée sur le site de la DAAC. Recherche par mots clés, mais attention à l'obsolescence : plutôt faire une recherche dans le texte ? Quel type de classement adopter ?
- Proposition de concevoir une charte graphique commune, mais qui peut entrer en concurrence avec la charte graphique de la structure culturelle. Faire paraître le logo de la DAAC ou de l'Académie de Lyon sur les ressources pédagogiques produites.
- Publier les ressources pédagogiques nouvellement produites sur le site de la DAAC.
- Quelques pistes d'entrées transversales pour élaborer des ressources pédagogiques pérennes, en suivant l'idée de parcours (pratique/rencontre/connaissance) :
 - Comment élaborer une résidence d'artiste/d'auteur/d'architecte ?
 - Comment être spectateur du spectacle vivant ? avant/pendant/après le spectacle
 - Comment accueillir un artiste en classe ? un écrivain ? un chercheur ?
 - Aller au musée : avant la visite/pendant la visite/après la visite etc.
- Comment avoir une idée de l'utilisation des ressources mises à disposition sur le site internet de la DAAC ?

ADRESSE DU SITE

Site Hénon-Lassalle
Bâtiment H, rez-de-chaussée
47, rue Philippe de Lassalle
69004 LYON

ADRESSE POSTALE

Rectorat de Lyon
92, rue de Marseille
BP 7227
69354 LYON CEDEX 07

Tél. 04.72.80.64.41
Mél. daac@ac-lyon.fr



L'APPEL D'OFFRES DU PAF 2018-2019

- L'appel d'offres du PAF 2018-2019 sera ouvert du mardi 27/02/2018 au dimanche 18/03/2018. Avoir saisi toutes les offres de formation pour le mercredi 13/03/2018 pour permettre à la DAAC d'avoir une vision d'ensemble des offres de formation déposées.
- Le cahier des charges de l'appel d'offres du PAF sera mis en ligne le mardi 27/02/2018.
- Chaque chargé de mission s'assurera de la cohérence des offres de stage dans son domaine, et les hiérarchisera.
- Axes de priorités : formations institutionnelles (séminaires des PREAC, résonances), priorités EAC (développer les gestes et compétences professionnelles, accompagner la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle).

LES VISITES DE PROJETS EAC 2017-2018 EN ÉTABLISSEMENT

- Comme les années précédentes, et conformément à ce qui figure sur leur lettre de mission, les professeurs relais sont invités à faire au moins une visite dans un établissement scolaire pour observer un projet EAC financé par la DAAC, en cours ou abouti. Les visites pourront se faire en lycée ou en collège.
- La DAAC va envoyer en amont une lettre officielle aux établissements pour les prévenir de la venue possible d'un professeur relais dans leur établissement – courrier qui précisera qu'il ne s'agit en aucun cas d'une inspection, mais d'une observation.
- Protocole : le professeur relais s'inscrit d'abord dans un tableau récapitulatif des projets EAC de l'année 2017/2018, pour indiquer le ou les établissements dans le(s)quel(s) il souhaite se rendre, en privilégiant des projets en lien avec son domaine artistique ou culturel. Dans un second temps, le professeur relais prendra contact avec l'établissement, à l'aide d'une lettre type présentant le contexte de la visite, pour convenir de la date et des modalités de la visite, en accord avec la direction et les professeurs concernés.
- A l'issue de la visite, chaque professeur relais adressera à la DAAC un compte-rendu à partir du formulaire proposé.